

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

(1) cochez la case correspondante

CAMPAGNE DE CHASSE 2015 / 2016

Identification du demandeur :
M. / Mle /Mme (barrer les mentions inutiles) Nom de naissance : Nom d'usage (épouse) : Prénom : Adresse : Code Postal : Commune : Pays : Tél. :
Références du (1) <input type="checkbox"/> permis de chasser original <input type="checkbox"/> duplicata <input type="checkbox"/> certificat provisoire de capacité <input type="checkbox"/> document étranger équivalent
Date de naissance du titulaire :
Lieu de naissance :
Numéro du permis :
Délivré le :
Par <input type="checkbox"/> préfecture de..... <input type="checkbox"/> ONCFS <input type="checkbox"/> pays
Dans le cas du <u>duplicata</u> précisez aussi les références du permis original : Numéro : délivré le
Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)
Père / Mère / Tuteur(2) : Date de naissance du signataire : Juge des tutelles (2) :
Le : Signature :
(2) rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à le **Signature :**

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse mentionnés ci-dessus, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nom :	Prénom(s) :
Nom d'épouse :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Suite aux choix de validation saison 2015/2016 proposés au verso, je choisis

le cas n°

d'un montant de

€

OBLIGATOIRE
N'oubliez pas de compléter
votre lieu de naissance

En annexe mon règlement (montant à ne pas arrondir)

par chèque à l'ordre de **Régie Chasse 62** ou par mandat postal à l'ordre du Trésor Public

Vous pouvez également valider votre permis par internet www.fdc62.com rubrique « validation du permis »,
avec télépaiement par carte bancaire